



VAL' ACTION

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS CAFES-RESTAURANTS ET DES LIEUX DE SORTIES DE LA REGION DU VAL-DE-TRAVERS.

APPEL D'OFFRE AVRIL 2026

CREATION DU NOUVEAU BILLET DE 20 VAL'

SOMMAIRE

1. VAL'ACTION, QUI SOMMES-NOUS ?
2. LA MONNAIE LOCALE : LE 20 VAL'
3. LE PROJET / UN NOUVEAU BILLET
4. REGLEMENT DU CONCOURS
5. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE
6. CONTACTS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Émetteur	Association Val'Action
Direction artistique	El Locatelli / Benjamin Locatelli
Période du projet	Avril → novembre 2026
Contact	info@valaction-vdt.ch
Contact concours	New20val@valaction-vdt.ch
Site web	valaction-vdt.ch

1. VAL'ACTION / QUI SOMMES-NOUS ?

Une association née du terrain

Val'Action est l'association des commerçants, restaurateurs et prestataires de services du Val-de-Travers. Fondée en juillet 2016, elle fédère sous un même visuel l'ensemble des acteurs économiques de proximité du Vallon : commerces de détail, cafés-restaurants, lieux de sortie et prestataires divers.

L'association est née d'une conviction simple et puissante, celle que la vitalité d'un territoire passe par la vitalité de son tissu commercial local. Dans un contexte où les centres-villes se vident et où la consommation se délocalise, Val'Action a choisi d'être proactif.





« J'achète ici, Val-de-Travers ! » La devise de Val'Action, devenue un réflexe pour des milliers de Vallonniers. »

Nos axes de travail

- Fédérer les commerçants / Créer un réseau solidaire, partager les bonnes pratiques, mutualiser la visibilité.
- Promouvoir l'achat local / Campagnes de communication, événements, présence dans les manifestations régionales.
- La monnaie locale (20 Val') / Un outil concret pour ancrer les flux économiques sur le territoire.
- La plateforme « J'achète ici » Membre fondateur et responsable depuis 2024 de cette plateforme régionale de promotion du commerce local.
- L'animation du territoire / Participation au Comptoir du Val-de-Travers, ventes promotionnelles, événements fédérateurs.

Impact sur le territoire

Depuis sa création, Val'Action a profondément transformé le rapport des Vallonniers à leur commerce de proximité. Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes :

 140+	Enseignes partenaires acceptant le 20 Val' dans tout le Vallon
 1 200 000+	Val' vendus depuis 2017, jusqu'à fin 2025
 51 400+	Billets imprimés en presque 10 ans
 0 CHF	L'encaissement / remboursement des Val' ne coûte rien aux commerçants

Les entreprises industrielles du Vallon participent également activement, notamment en offrant des Val' à leurs collaborateurs en fin d'année. En 2021, plus de 273'000 francs de ventes ont été enregistrées, dont une part significative provenant d'une seule entreprise régionale. Preuve que le Val' a su convaincre bien au-delà du seul commerce de détail.

Alors que d'autres monnaies locales suisses ont disparu (comme le Farinet en Valais), le Val' reste solidement ancré dans les habitudes. Ce succès est le reflet d'une vallée où la solidarité n'est pas un mot creux, mais un geste quotidien.

« Après dix ans, le Val' est toujours présent et bien en place ! C'est le reflet d'un Vallon solidaire »

2. LA MONNAIE LOCALE : LE 20 VAL'

Comment ça marche ?

- **Achat** : Les billets s'achètent en espèces au Kiosque de Couvet, à la Mercerie le P'tit Python à Fleurier ou se commandent par mail.
- **Utilisation** : On paie comme avec un billet de banque ordinaire. La monnaie est rendue en francs suisses.
- **Commerçants** : Zéro commission, zéro frais. Le Val' est remboursé au pair par l'association.
- **Promotions** : Des ventes à -20% sont organisées régulièrement grâce au soutien de donateurs (Commune, entreprises, partenaires).

Un symbole autant qu'un outil !

Le billet de 20 Val' n'est pas qu'un moyen de paiement, c'est un objet identitaire, un ambassadeur du Val-de-Travers. Il circule de main en main, s'offre, se collectionne, raconte une histoire. C'est pourquoi son renouvellement visuel est un moment important dans la vie de la communauté.

3. LE PROJET / UN NOUVEAU BILLET

Pourquoi un nouveau billet ?

Après 10 ans de fidèles services, le visuel actuel du 20 Val' mérite un renouveau. Ce projet est bien plus qu'un exercice graphique, c'est une démarche participative et fédératrice, qui implique les artistes locaux dans la création d'un nouvel objet emblématique.

Le nouveau billet doit à la fois perpétuer l'esprit du Val', l'ancrage local, la convivialité, la solidarité et apporter un souffle nouveau, contemporain et artistique, digne de l'énergie qui anime le Vallon.

Les grandes ambitions du projet

Célébrer le talent local / Donner aux artistes du Val-de-Travers (ou natifs de la région) l'opportunité de laisser leur empreinte sur un objet du quotidien.

- **Renforcer l'identité territoriale** / Le billet est un vecteur d'identité, il doit parler du Vallon, de ses paysages, de son histoire, de ses habitants.
- **Fédérer la communauté** / Le concours, le jury, l'exposition finale, chaque étape est conçue pour impliquer le plus grand nombre.
- **Créer un événement** / Le dévoilement du nouveau billet sera un moment festif et médiatique, avec exposition des propositions des artistes ainsi que la remise du prix.

Ce que nous cherchons

Ce projet est participatif, il fixe un cadre tout en laissant un large espace de création. L'objectif n'est pas de brider l'imagination mais de l'orienter vers un résultat qui servira le territoire et sa communauté.

Le futur billet 20 Val' devra trouver l'équilibre entre cinq qualités essentielles :

- **Ancré** / Le billet doit évoquer le Val-de-Travers, ses paysages, son patrimoine, ses métiers, son histoire, son esprit, on doit sentir le Vallon dans toutes ses qualités naturelles.
- **Universel** / Il doit parler à tous les vallonniers, toutes générations confondues.
- **Contemporain** / Un regard neuf, une écriture actuelle, un traitement artistique affirmé, abstrait ou non, sans tomber dans le cliché ou le folklorique.
- **Fonctionnel** / Le billet doit rester lisible, et intégrer les éléments obligatoires (valeur faciale, logo, mentions légales, numéro de série code, ...).

- **Émotionnel** / Il doit susciter un attachement, donner envie de l'utiliser, de l'offrir, voire de le garder. Frais et lumineux, dynamique et coloré.

Thématiques suggérées (non exhaustives)

Les artistes sont libres d'explorer les thèmes suivants, de les combiner, ou de proposer leur propre angle d'entrée ; les paysages, le patrimoine, la vie locale, l'identité, la nature, le commerce local ...

Ce que nous ne cherchons pas

- **Reproduction réaliste ou photographique** / Le billet est une œuvre, pas une carte postale. Nous cherchons une interprétation artistique, pas un rendu documentaire.
- **Design purement décoratif** / Un joli motif ne suffit pas. Le visuel doit porter un sens, un lien avec notre région.
- **Caractère religieux, politique ou polémique** / La monnaie locale est un outil de lien social. Elle ne porte aucun message partisan.
- **Personnages identifiables ou références à d'autres artistes** / L'œuvre doit être entièrement originale, sans citation, ni hommage à une œuvre ou à une personnalité existante.
- **Esthétique sombre, noir et blanc, ou oppressante** / Le billet doit être lumineux, joyeux, vivant. Un objet que l'on a plaisir à tenir entre les mains.
- **Proposition hors format ou non imprimable** / Les contraintes techniques (format, résolution, zones réservées) sont détaillées dans le cahier des charges artistique. Toute proposition qui ne les respecte pas sera écartée.

4. REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 / Organisateur

Le concours est organisé par l'association Val'Action, association des commerçants du Val-de-Travers, 2108 Couvet. La direction artistique est assurée par El Locatelli & Val'Action.

Article 2 / Objet du concours

Le concours a pour objet la création du visuel du nouveau billet de monnaie locale « 20 Val' », destiné à remplacer le billet actuel.

Article 3 / Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, dotée d'un talent artistique, graphique, illustratif ou créatif, et répondant à au moins l'une des conditions suivantes : le plus important, ressentir une profonde attache à la région liée à une histoire de vie, une anecdote, un lien familial, une expérience professionnelle ou tout simplement... une histoire d'amour !

La participation peut être individuelle ou collective.

Article 4 / Dossier de candidature

Chaque candidat devra fournir les éléments suivants :

- Un formulaire d'inscription dûment complété (fourni par l'organisateur).
- Une note d'intention (1 page A4 maximum) expliquant sa démarche et sa vision pour le billet.
- Travail prêt à l'impression, avec réserve de modifications sur les points portant sur les mentions légales.

Article 5 / Calendrier

Les dates clés du concours sont les suivantes :

- Lancement de l'appel d'offre : Avril 2026.
- Dépôt : 31 juillet 2026.
- Délibération du jury : 5 Août 2026.
- Impression : 17 Août
- Événement final et exposition : 7 novembre 2026.

Article 6 / Sélection et jury

Le jury qui évaluera les propositions sera composé de représentants de :

L'association Val'Action,
La Commune de Val-de-Travers,
Des Commerçants,
Des Structures touristiques,
Des Citoyens,
Des Industries,
De la Jeunesse,

La composition exacte du jury sera communiquée ultérieurement.

Article 7 / Critères d'évaluation

Critère	Description
Qualité artistique	Maîtrise technique, originalité, force émotionnelle de la proposition.
Ancrage territorial	Capacité du visuel à évoquer le Val-de-Travers et à parler aux vallonniers.
Faisabilité technique	Respect des contraintes d'impression et du format (voir cahier des charges).
Cohérence avec l'identité Val'Action	Intégration harmonieuse du logo, de la valeur faciale et des mentions.
Note d'intention	Clarté de la démarche, pertinence du propos, capacité à défendre le projet qui sera également exposée à côté du billet lors de l'exposition.

Article 8 / Propriété intellectuelle

Le candidat sélectionné cède à Val'Action les droits de reproduction et d'exploitation du visuel pour l'impression et la diffusion du billet de 20 Val', sans limitation de durée. Le candidat conserve le droit moral sur son œuvre et sera systématiquement crédité.

Les propositions non retenues restent la propriété de leurs auteurs et seront restituées ou détruites à la demande.

Article 9 / Dotation

Le lauréat du concours recevra une dotation dont le montant est équivalent à 1000.- (500 CHF + 25 billets de 20 Val'). À ceci s'ajoutent une participation au vernissage, une mise à l'honneur ainsi qu'une visibilité médiatique.

Les dix projets finaux bénéficieront d'une visibilité lors du vernissage.

Article 10 / Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier les conditions en cas de circonstances exceptionnelles, avec information préalable aux candidats.

5. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE

Format dimensions & contraintes d'impression

Le billet 20 VAL' devra respecter les dimensions suivantes, identiques pour le recto et le verso :

Dimensions finies	74 mm × 138 mm (hauteur × largeur)
Orientation	Paysage (horizontal) ou portrait (vertical)
Fonds perdus	3 mm minimum sur chaque bord
Zone de sécurité intérieure	5 mm depuis le bord de coupe / aucun élément essentiel ne doit se trouver dans cette zone
Faces	Recto + Verso (les deux faces sont à concevoir)
Résolution minimale	300 dpi (qualité impression professionnelle)

Un gabarit vierge au format exact (avec repères de coupe et zones réservées) sera fourni aux candidats retenus dans la charte artistique et graphique.

En cas de travail en technique traditionnelle (aquarelle, encre, acrylique...), prévoir une numérisation haute résolution (600 dpi minimum au scan) pour permettre un recadrage propre au format du billet.

Éléments obligatoires

Valeur faciale	Les mentions « 20 » et « VAL' » doivent être clairement identifiables sur le recto du billet, et également en toutes lettres « VINGT VAL' ». Taille et style typographique libres, mais lisibilité immédiate requise.
Logo Val'Action	Le logo officiel de l'association devra figurer sur le billet (recto ou verso). Il sera fourni en fichier vectoriel par Val'Action. L'artiste pourra proposer son intégration mais ne pourra pas le modifier (2cm/2cm minimum).
Numérotation	Un espace réservé devra être prévu pour la numérotation de série (format et emplacement précisés dans la charte). Prévoir une zone d'environ 30mm / 5 mm.
Phrase	La phrase « Association des commerçants du Val-de-Travers » doit être mentionnée.
QR-Code	Un espace doit être dédié pour mettre un QR-code de redirection sur le site Val'Action.
Site internet	valaction-vdt.ch
Équivalence	L'équivalence en CHF doit être mentionnée « Équivaut à CHF 20.-)

Interdiction	Mentionnée « Copie interdite »
Crédit artiste	Le nom, les initiales ou la signature de l'artiste peuvent figurer, de manière discrète mais visible sur le billet.

Formats livrables attendus

Le visuel devra être livré prêt à l'impression. L'organisateur se réserve le droit de demander des ajustements techniques mineurs (calibration, intégration des éléments de sécurité), réalisés en concertation avec l'artiste.

1. Au stade de la candidature

Visuel haute définition	PDF HD, TIFF ou AI / 300 dpi min., mode CMJN
Aperçu basse résolution	JPEG ou PNG (pour archivage et pré-sélection)
Note d'intention	1 page A4 maximum, en français (cf. dossier de candidature)

2. Après sélection par le jury (lauréat uniquement)

Fichier source éditable	Illustrator (.ai), Photoshop (.psd), InDesign (.indd) ou équivalent / avec tous les calques et polices
Fichier d'impression final	PDF haute qualité avec traits de coupe et fonds perdus
Polices utilisées	Fichiers typographiques fournis séparément ou textes vectorisés
Note explicative	1 page décrivant les choix créatifs et le lien avec le territoire

Sécurité et authentification

Comme tout billet de monnaie, le 20 VAL' doit intégrer des dispositifs d'authentification pour prévenir la contrefaçon. Ces éléments seront ajoutés après la phase créative, mais l'artiste doit anticiper leur présence dans sa composition.

Éléments de sécurité envisagés :

- Numérotation unique / Chaque billet portera un numéro de série individuel.
- Filigrane ou papier spécial / Selon le procédé d'impression retenu, un filigrane ou un papier sécurisé pourra être utilisé.

Réserve de modifications

Le visuel retenu pourra faire l'objet d'ajustements techniques après sélection. Ces modifications sont strictement limitées aux points suivants :

- Calibration colorimétrique / Adaptation des couleurs pour garantir une reproduction fidèle en impression offset.
- Intégration des éléments de sécurité / Ajout de la numérotation, du micro-texte et des dispositifs d'anti-contrefaçon dans les zones prévues.
- Ajustements de marge / Recadrage ou repositionnement mineur pour respecter les contraintes de découpe.

- Mentions légales / Intégration ou repositionnement des mentions obligatoires si nécessaire.

6. CONTACTS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Association Val'Action

Adresse	Association des commerçants du Val-de-Travers / 2108 Couvet
Président	Fabien Currit
Courriel	new20val@valaction-vdt.ch
Site web	www.valaction-vdt.ch

Direction artistique

Prestataire	El Locatelli / Création & Direction artistique
Responsable	Benjamin Locatelli
Courriel	b.locatelli.contact@gmail.com

ENVOI DES CANDIDATURES

Les dossiers sont à envoyer par courriel à l'adresse suivante :

new20val@valaction-vdt.ch

Objet du mail : « **Candidature billet 20 Val' / [Votre nom]** »